Compte-rendu Comité de Pilotage CDDRA / CTS du Pays de Maurienne 29 septembre 2015

<u>Présents</u>: M. DURBET (Président du SPM), MM. ARNOUX, PROVOST, (Vice-Présidents du SPM), Mme HARS (Vice-Présidente Conseil Départemental, référente du CTS Maurienne), M. CHEMIN (Conseiller régional, rapporteur du CDDRA), M. GRANGE (Conseiller Départementale), M. ROCHETTE (Conseiller régional, Président de la 4C), M. REMY (Président du Conseil Local de Développement), M. BACHALARD (Bureau du SPM), M. BERNARD (Président de la CCMG), M. HUART (Président de la CCHMV), M. MARGUERON (Président de la CCCM), M. LARUAZ (CD73, SDLE), Mme MENAGE (Région Rhône Alpes- service CDDRA), Mmes DARVES, RAUX (Syndicat du Pays de Maurienne)

<u>Excusés</u>: M. TANGUY (Sous-Préfet de Saint Jean de Maurienne), M. MARNEZY (Vice-Président du SPM), Mme CHEVALLIER (Conseillère départementale 73), M. THEVENET (Conseiller Départemental)

I. Validation du compte-rendu du 20 juillet 2015

Sans remarque particulière, le compte-rendu du 20 juillet 2015 est approuvé.

II. Validation d'un dossier de demande de subvention

▶ Définition du projet de territoire en anticipation du Lyon −Turin ferroviaire et traduction dans un SCoT

Cf fiche action CDDRA/CTS: Opération 1.1.1. Elaboration du SCOT

Descriptif:

Le Lyon-Turin Ferroviaire est passé en phase chantier avec le démarrage des travaux sur la section internationale. Le Pays de Maurienne va subir pendant de nombreuses années des nuisances importantes liées au chantier. Les habitants permanents seront concernés au quotidien, mais également les touristes (en saison estivale en particulier). En phase exploitation, le niveau de desserte locale TER en aval de St Jean risque de se dégrader fortement.

Face à ce constat, l'objectif du territoire est double :

- anticiper les nuisances que cette infrastructure internationale va faire subir au territoire pour une meilleure gestion en phase chantier comme en phase exploitation
- établir une stratégie spécifique pour planifier l'aménagement et le développement du Pays de Maurienne en anticipant cette nouvelle infrastructure exceptionnelle afin d'en tirer profit.

Pour cela, le territoire réalisera :

- des études de diagnostic (démographiques, économiques, environnementales...)
- un projet de territoire d'anticipation du Lyon Turin, avec un travail sur des scénarii thématiques de développement en testant les impacts chantier et exploitation
- des actions de concertation et de communication avec la population et les acteurs socio-professionnels du territoire.

Le Syndicat du Pays de Maurienne a fait appel à un groupement de bureaux d'études pour l'accompagner dans la réalisation du projet de territoire. 3 années seront nécessaires pour aboutir à un projet partagé et concerté avec l'ensemble des acteurs du territoire.

<u>Bénéficiaire</u> : Syndicat du Pays de Maurienne

Financement:

La CAO faisant suite à l'appel d'offres a retenu un groupement dont la mission d'accompagnement jusqu'à l'approbation du SCoT s'élève à 264 700€ HT.

Le cout total de la mission est scindé en 2 dépenses subventionnables différentes :

- pour la Région : 108 593 € HT (Etudes de prospective et stratégie territoriales et expertises environnementales, communication/concertation) à un taux d'intervention de 60%.
- pour le Département et l'Etat : 264 700 € HT (totalité de la mission)

Dépense totale HT	264 700 €	
CG73 – CTS 3G volet départemental	125 486 €	47 %
RRA – CDDRA 2012-2017	65 156 €	28 %
Etat SCoT ruraux	21 118 €	5 %
Autofinancement SPM	52 940 €	20 %

Indicateurs d'évaluation:

- Avoir élaboré un projet de territoire d'anticipation du Lyon Turin Ferroviaire pour en tirer profit
- Avoir identifié les actions à mettre en place pour assurer une bonne gestion en phase chantier, et pour optimiser le fonctionnement de cette nouvelle infrastructure en phase exploitation
- Avoir approuvé le SCoT du Pays de Maurienne
- Etre en capacité de le mettre en œuvre et de l'évaluer

Avis: Favorable

Remarque: Fabien Bonnaffous, chargé de mission SCOT au Syndicat du Pays de Maurienne, présente les quatre offres reçues suite au lancement du marché public. L'offre retenue est celle qui s'attache le mieux à tenir compte des spécificités du territoire. Le groupement de bureaux d'études interviendra 404 jours sur la période d'ici Noël 2018, date prévisionnelle de rendu du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).

Même si ce n'est pas le critère premier du choix, l'offre de prix des Développeurs Associés est celle qui s'approche le plus du prévisionnel de 250 000 € estimé par le Syndicat du Pays de Maurienne.

La Région n'intervient pas sur l'ensemble de la mission confiée aux bureaux d'études. Au vu du budget présenté, la Région a ciblé quelques postes de dépenses (dépenses éligibles ramenées à 108 593 € hors ingénierie) en augmentant son taux d'intervention à 60% (et non 55% comme proposé initialement).

► Rencontres du Commerce et de l'Artisanat de Maurienne

Cf fiche action 2.3.1 CDDRA/CTS : Opération collective de modernisation de l'artisanat, du commerce et des services / objectif : Asseoir l'attractivité résidentielle de la Maurienne

<u>Descriptif</u>: Depuis cinq ans, le Syndicat du Pays de Maurienne, au travers de l'Opération Collective de Modernisation de l'artisanat, du commerce et des services, s'efforce d'apporter des solutions concrètes aux commerçants et artisans de la vallée afin de maintenir un tissu économique stable et diversifié. Toutefois, les difficultés économiques de ces dernières années accompagnées de profondes mutations des comportements de consommation impactent fortement les activités commerciales et artisanales qui doivent, plus que jamais, être capables de s'adapter rapidement pour se maintenir.

Les Rencontres du Commerce et de l'Artisanat ont pour objectif d'aider les professionnels à mieux appréhender et anticiper les mutations de leur environnement à court et moyens termes, de répondre à leurs préoccupations

actuelles, d'échanger avec d'autres professionnels et de prendre contacts avec les services adéquats pour les accompagner dans leurs projets.

Cette journée s'organisera autour d'une table ronde qui s'attachera à mettre en avant, d'une part, des informations sur l'offre commerciale et artisanale de proximité et son évolution et les principaux résultats de l'enquête sur la consommation des ménages, d'autre part.

Les 3 ateliers de l'après-midi visent à apporter de l'information concrète aux questions pragmatiques que peuvent se poser les chefs d'entreprise en termes de RH, de financement et d'aide en cas de difficulté.

Bénéficiaire : Syndicat du Pays de Maurienne

Financement:

Dépense totale TTC	8 205 €	
RRA – CDDRA 2012-2017	3 282 €	40%
FISAC	1 056 €	13%
Autofinancement SPM	3 867 €	47%

<u>Indicateurs d'évaluation</u>:

- Participation d'au moins 100 personnes
- Satisfaction des participants (questionnaire de satisfaction).

Avis: Favorable

Remarque: P.L. Rémy s'interroge sur les rapprochements envisageables avec les Artisanales de Maurienne qui touchent un public proche et permet de valoriser les initiatives.

Y. Durbet reconnaît la nécessité de rechercher une meilleure articulation entre ces évènements mais rappelle que les Artisanales de Maurienne sont ouvertes sur un week-end au grand public alors que les Rencontres sont organisées sur un lundi pour s'assurer de la disponibilité des artisans et des commerçants.

Le comité de pilotage soulève la question des thématiques et des problématiques qui peuvent à la fois intéressées les commerces de stations de montagne et ceux de plaine. L'accessibilité, la transmission et le dispositif Sécuris'RA (dispositif de la Région Rhône-Alpes qui accompagne les entreprises dans la professionnalisation et l'évolution de leur pratique en matière de Ressources Humaines) retiennent l'attention du comité de pilotage.

III. Examen d'un dossier du Plan Pastoral et Territorial

La Région Rhône-Alpes a validé le Plan Pastoral Territorial de la Maurienne le 18 septembre 2015 pour une durée de 5 ans. Le prochain comité de pilotage du PPT aura lieu au mois de novembre. Béatrice Darves sollicite un avis de principe du comité de pilotage des contrats afin de présenter deux dossiers d'entretien de l'espace devant le Conseil Départemental de la Savoie (intervention à 35%) et ainsi solliciter du FEADER (35%).

Les deux dossiers concernent des travaux de reconquête pastorale sur la commune de Saint Michel de Maurienne pour un montant de 22 075 € HT (AFP des Fontanettes et des Bourguignons). Des plans de gestion et des contrats d'entretien seront établis entre la commune et les exploitations de M. Colly et Mousset.

Avis: Favorable

Remarque : le comité de pilotage a été saisi en urgence pour un avis sur ces dossiers mais ne remplace en rien le comité de pilotage du PPT.

IV. Etat d'avancement financier des contrats territoriaux

Cf document financier ci-joint

Sur l'année 2016, un travail sur un nouvel avenant va être engagé (avenant de clôture pour le CCDRA qui doit prendre fin en février 2018 et avenant intermédiaire pour le CTS qui arrive à échéance en 2019). Il permettra de questionner à nouveau les axes stratégiques de la Maurienne et d'identifier éventuellement des projets non priorisés lors de la construction des contrats territoriaux.

Mme Hars insiste sur le fait que, à son avis, la part restante à affecter sur les crédits départementaux doit être considérée comme une variable d'ajustement qui favorise l'émergence de projets structurants par un financement plus conséquent.

M. Margueron, Président de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne évoque la recherche de nouveaux locaux par l'entreprise d'insertion AMIES SOLID'ART. La CCCM a proposé un bâtiment vers la Biocoop sur Saint Jean de Maurienne. La surface de ce bâtiment permettrait de regrouper l'ensemble des chantiers d'insertion de la structure et d'obtenir une meilleure lisibilité sur le projet d'un magasin vitrine (Cœur de Bois, Vêtement Tri).

La rénovation du bâtiment demande un investissement conséquent de la part de la CCCM. La recherche de financement est en cours. Une aide au titre des contrats territoriaux pourrait être sollicitée. Avant d'envisager la création d'une nouvelle fiche sur l'insertion, il est nécessaire de s'assurer que le projet ne peut être soutenu sur des lignes existantes.

V. Point sur le fonctionnement du contrat

M. Durbet se réjouit de l'ouverture du comité de pilotage aux Présidents des Communautés de Communes qui permet une connaissance commune des contrats et des projets soutenus mais aussi de faire remonter les initiatives des Communautés de Communes.

Sur les sujets à aborder sur 2016 en comité de pilotage :

- Construction d'un tableau d'évaluation: P.L. Rémy aimerait qu'en plus du point financier, des éléments de repères sur les effets des décisions des comités de pilotage puissent être mis en avant. Une grille d'évaluation pourrait être alimentée par les indicateurs de résultats affichés sur chaque dossier de demande de subvention
- Il est proposé au comité de pilotage d'avoir une présentation des projets portés par les Espaces Valléens (Terra Modana-Haute Maurienne et Arvan-Villards). Les élus font le choix d'avoir des présentations thématisées plutôt que par territoire. Par exemple, la question de la commercialisation des lits marchands est un sujet majeur pour la Maurienne traité par les deux Espaces Valléens. Une réunion spécifique en présence des territoires concernés sera organisée sur cette thématique le 25 novembre 2015.
- Présentation du plan d'actions 2016 du Contrat Territorial Emploi Formation (CTEF) et du projet local du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO)
- Evolutions et perspectives de l'offre commerciale mauriennaise et de la demande (retour sur les principaux résultats de l'enquête consommation et analyse du Linéoscope)

<u>Participation des directeurs des Communautés de Communes au Comité de pilotage</u> :

Les élus du comité de pilotage souhaitent que cette instance reste un lieu politique.

Tous les comptes-rendus seront transmis aux EPCI. Il est toutefois nécessaire de renforcer les temps d'échange entre techniciens.